INSECTICIDE céréales, maïs, colza, pomme de terre, betteraves, pois, cultures légumières, arboriculture, vigne*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3A

Formulation : émulsion de type aqueux (émulsion aqueuse)

Numéro AMM : 2010023

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : deltaméthrine
Teneur : 15g/l, soit 1.5% (m/m)
Famille chimique : pyréthrinoïdes de synthèse
Mode d'action : Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Description

DECIS PROTECH appartient à la famille des pyréthrinoïdes et se caractérise par son large spectre d'activité sur les insectes nuisibles, il est également doté d'une excellente persistance d'action.

Préparation

Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

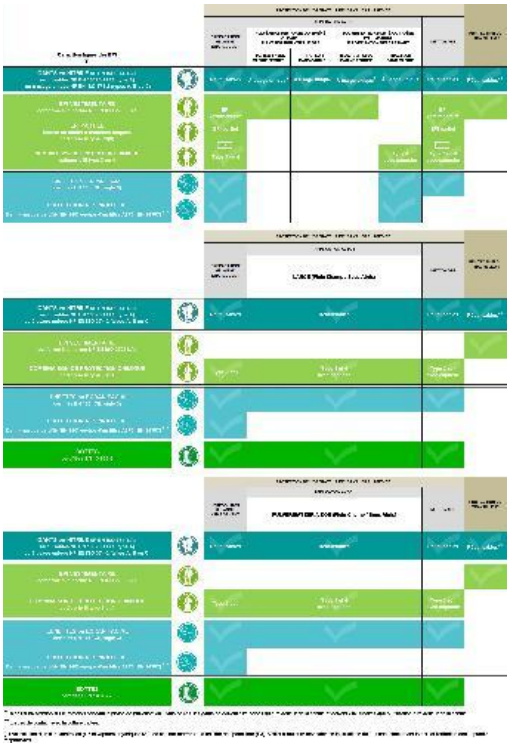
Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.



Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Sur maïs : "si vous utilisez du Decis Protech, il est possible que vous deviez utiliser un aphicide".
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention



P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5, 20 ou 50 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages en arboriculture et de 5 mètres pour les autres cultures.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

Délai de rentrée
6 heures après traitement en plein champ. 8 heures après traitement sous abri

Substance classée sensibilisante
EUH 208 - Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), salicylate de benzyle. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon pendant au moins 15 minutes. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 1993

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
3 - Matières liquides inflammables	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Aubergine	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		3	1a, 2a
Autres salades sauf chicorée-scarole, chicorée frisée et assimilées	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5 l/ha			1a, 2a
Betterave potagère	Vers gris	0.5 l/ha		14	1a, 2a
Laitue	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5 l/ha			1a, 2a
Maïs	Noctuelle terricole, Vers gris	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Mâche	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5 l/ha			1a, 2a
Piment - sous abri	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		3	1a, 2a
Poivron - sous abri	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		3	1a, 2a
Roquette	Noctuelle terricole, Hépiale	0.5 l/ha			1a, 2a
Sorgho	Vers gris, Noctuelle terricole	0.5 l/ha		30	1a, 2a
Tomate	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		3	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		14	1a, 2a
Vigne - raisin de table	Noctuelle terricole	0.5 l/ha		7	1a, 2a
Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Avoine	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Avoine	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Avoine	Puceron des épis	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Avoine	Cécidomyies	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3b
Avoine	Mineuse des céréales	0.42 l/ha		30	1a, 2a
Betteraves industrielles et fourragères	Chenilles défoliatrices, Teignes	0.5 l/ha		30	1a, 1c, 2a
Betteraves industrielles et fourragères	Coléoptères phytophages	0.33 l/ha		30	1a, 2a
Betteraves industrielles et	Pégomyie	0.42 l/ha		30	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
fourragères					
Betteraves industrielles et fourragères	Cicadelles	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Blé	Puceron des épis	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Blé	Cécidomyies	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3b
Blé	Mineuse des céréales	0.42 l/ha		30	1a, 2a
Blé	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Blé	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Colza	Pucerons (Trait. automne)	0.42 l/ha		45	1a, 1c, 2a, 3d
Colza	Charançon des siliques	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Colza	Teignes	0.42 l/ha		45	1a, 1c, 2a, 3b
Colza	Charançon de la tige	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Colza	Grosse altise, Petite altise	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Colza	Méligèthes	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Colza	Tenthrède de la rave	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Colza	Charançon du bourgeon terminal	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Epeautre	Tordeuse des céréales	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Féverole	Thrips	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Féverole	Sitones, Bruches	0.42 l/ha		7	1a, 2a
Féverole	Pucerons	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Lin	Thrips du lin	0.5 l/ha		45	1a, 2a, 3a
Lin	Altises	0.5 l/ha		45	1a, 2a
Lotier	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42 l/ha		14	1a, 2a
Lupin	Thrips	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Lupin	Pucerons	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Lupin	Sitones	0.42 l/ha		7	1a, 2a
Luzerne	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42 l/ha		14	1a, 2a
Maïs	Sésamie, Cicadelles, Pyrale du maïs	0.83 l/ha		30	1a, 1c, 2a
Moutarde	Teignes	0.42 l/ha		45	1a, 1c, 2a, 3b
Moutarde	Charançon de la tige	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Moutarde	Grosse altise, Petite altise	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Moutarde	Méligèthes	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Moutarde	Charançon du bourgeon terminal	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Moutarde	Tenthrède de la rave	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Moutarde	Charançon des siliques	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Moutarde	Pucerons	0.42 l/ha		45	1a, 2a, 3d
Navette	Pucerons (Trait. automne)	0.42 l/ha		45	1a, 1c, 2a, 3d
Navette	Tenthrède de la rave	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Navette	Charançon des siliques	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Navette	Teignes	0.42 l/ha		45	1a, 1c, 2a, 3b
Navette	Charançon de la tige	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Navette	Grosse altise, Petite altise	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Navette	Méligèthes	0.33 l/ha		45	1a, 2a, 3c
Navette	Charançon du bourgeon terminal	0.33 l/ha		45	1a, 2a
Orge	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Orge	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Orge	Puceron des épis	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Orge	Cécidomyies	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3b
Orge	Mineuse des céréales	0.42 l/ha		30	1a, 2a
Pois protéagineux d'hiver	Sitones, Bruches	0.42 l/ha		7	1a, 2a
Pois protéagineux d'hiver	Puceron vert	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux d'hiver	Puceron noir	0.83 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux d'hiver	Thrips, Tordeuse du pois, Cécidomyie du pois	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Pois protéagineux d'hiver	Noctuelle défoliatrice	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Pois protéagineux de printemps	Puceron vert	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Pois protéagineux de printemps	Puceron noir	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Pois protéagineux de printemps	Cécidomyie du pois, Tordeuse du pois, Thrips	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Pois protéagineux de printemps	Noctuelle défoliatrice	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Pois protéagineux de printemps	Sitones, Bruches	0.42 l/ha		7	1a, 2a
Pomme de terre	Doryphore	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Sainfoin	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42 l/ha		14	1a, 2a
Sarrasin	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Seigle	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Seigle	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Seigle	Puceron des épis	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Seigle	Cécidomyies	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3b
Seigle	Mineuse des céréales	0.42 l/ha		30	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Sorgho	Pyrales, Sésamie	0.83 l/ha		30	1a, 1c, 2a
Triticale	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Triticale	Tordeuse des céréales, Zabre	0.5 l/ha		30	1a, 2a, 3a
Triticale	Puceron des épis	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3d
Triticale	Cécidomyies	0.42 l/ha		30	1a, 2a, 3b
Triticale	Mineuse des céréales	0.42 l/ha		30	1a, 2a
Trèfle	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42 l/ha		14	1a, 2a
Vesce	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.42 l/ha		14	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Ail	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Ail	Thrips	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Asperge	Criocère	0.5 l/ha		NC	1a, 2a
Asperge	Mouche de l'asperge	0.83 l/ha		NC	1a, 2a
Aubergine	Altises	0.33 l/ha		3	1a, 2a
Aubergine	Doryphore, Chenilles défoliatrices et des fruits, Pyrales	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Aubergine	Thrips, Aleurodes, Cicadelles	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Autres salades sauf chicorée-scarole, chicorée frisée et assimilées	Pucerons, Aleurodes	0.83 l/ha			1a, 2a
Autres salades sauf chicorée-scarole, chicorée frisée et assimilées	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha			1a, 2a
Betterave potagère	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		14	1a, 2a
Betterave potagère	Altises	0.33 l/ha		14	1a, 2a
Carotte	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Cerfeuil tubéreux	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Chicorée Witloof production de racines	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		90	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Chicorée Witloof production de racines	Mouche de l'endive	0.83 l/ha		90	1a, 2a
Chou	Pyrale des crucifères, Teigne des crucifères	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Chou	Piéride du chou, Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		7	1a, 2a
Chou	Cécidomyies	0.33 l/ha		7	1a, 2a, 3c
Chou	Tenthrède de la rave, Petite altise, Charançon de la tige	0.33 l/ha		7	1a, 2a
Ciboule	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Ciboule	Thrips tabaci	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Concombre	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Concombre	Thrips, Aleurodes	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Cornichon	Thrips, Aleurodes	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Cornichon	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Courgette	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Courgette	Thrips, Aleurodes	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Crosne	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Céleri rave	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Echalote	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Echalote	Thrips	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Flageolet	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Fraisier	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a
Fraisier	Thrips, Cicadelles, Pucerons	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Fève	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Haricots non écossés frais	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Haricots écossés frais	Pyrale du maïs, Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Laitue	Pucerons, Aleurodes	0.83 l/ha			1a, 2a
Laitue	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha			1a, 2a
Lentille	Chenilles défoliatrices	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Lentille	Cécidomyie des fleurs, Tordeuse du pois	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Maïs doux	Petite altise	0.33 l/ha		3	1a, 1c, 2a
Maïs doux	Pyrale du maïs, Cicadelles, Sésamie	0.83 l/ha		3	1a, 1c, 2a
Maïs doux	Noctuelle défoliatrice	0.5 l/ha		3	1a, 1c, 2a, 3a
Melon	Aleurodes, Pyrale du maïs, Thrips	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Melon	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Mâche	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha			1a, 2a
Mâche	Pucerons, Aleurodes	0.83 l/ha			1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Navet	Altises, Tenthrède de la rave, Chenilles défoliatrices, Piéride	0.33 l/ha		7	1a, 2a
Oignon	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Oignon	Thrips	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Oignon de printemps	Thrips tabaci	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Oignon de printemps	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Panais	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Pastèque	Pyrale du maïs, Aleurodes, Thrips	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Pastèque	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Persil à grosse racine	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Piment - sous abri	Aleurodes, Thrips, Pyrales, Chenilles défoliatrices	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Poireau	Thrips tabaci	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Poireau	Teignes	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Pois chiche	Noctuelles, Héliothis	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Pois de conserve	Puceron vert	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Pois de conserve	Puceron noir	0.83 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Pois de conserve	Sitones	0.42 l/ha		7	1a, 2a
Pois de conserve	Tordeuse du pois, Thrips, Cécidomyie du pois	0.42 l/ha		7	1a, 2a, 3b
Pois de conserve	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3a
Poivron - sous abri	Pyrales, Thrips, Aleurodes, Chenilles défoliatrices	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Potiron	Pyrale du maïs, Aleurodes, Thrips	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Potiron	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Radis	Altises, Tenthrède de la rave, Chenilles défoliatrices, Piéride	0.33 l/ha		7	1a, 2a
Raifort	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Roquette	Chenilles défoliatrices	0.5 l/ha			1a, 2a
Roquette	Pucerons, Aleurodes	0.83 l/ha			1a, 2a
Scorsonère-salsifis	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Tomate	Cicadelles, Thrips, Aleurodes	0.83 l/ha		3	1a, 2a
Tomate	Chenilles défoliatrices et des fruits	0.5 l/ha		3	1a, 2a, 3a
Tomate	Altises	0.33 l/ha		3	1a, 2a
Topinambour	Pucerons	0.83 l/ha		7	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Abricotier	Cacopsylla pruni, Cicadelles, Petite mineuse Anarsia, Forficule, Tordeuse orientale, Puceron farineux, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte, Puceron varians, Puceron vert du pêcher, Thrips	0.083 l/hl		3	1b, 2b
Abricotier	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies	0.05 l/hl		3	1b, 2b
Abricotier	Carpocapse	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3a
Abricotier	Puceron brun, Puceron noir	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3d
Amandier	Anarsia, Tordeuse orientale, Tordeuse des buissons	0.083 l/hl		28	1b, 2b, 3a
Amandier	Puceron vert de l'amandier, Puceron noir	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Amandier	Puceron farineux	0.083 l/ha		28	1b, 2b, 3d
Amandier	Carpocapse des pommes, Chenilles phytophages, Pyrales, Hyponomeute, Cheimatobie, Eurytoma, Lyda, Pyrale des caroubes et des dattes, Mineuses, Chenilles défoliatrices	0.05 l/hl		28	1b, 2b
Cassissier	Pucerons	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3d
Cassissier	Teigne du groseillier, Chenilles phytophages, Chenilles défoliatrices, Phalène du groseiller, Pyrale du groseiller, Tordeuse des buissons, Tordeuse des bourgeons, Tenthrède du groseillier	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3a
Cerisier	Mouche des cerises, Mouches, Mouches des fruits, Drosophile suzukii	0.083 l/hl		7	1b, 2b
Cerisier	Puceron noir du cerisier, Pucerons	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Cerisier	Mineuse sinueuse, Chenilles phytophages, Chenilles défoliatrices, Mineuses, Teignes, Teigne du cerisier, Cheimatobie, Hibernie, Tordeuse des buissons, Archips, Tordeuse des bourgeons, Tenthrède limace	0.05 l/hl		7	1b, 2b
Châtaignier	Tordeuse précoce, Carpocapse, Chenilles foreuses des fruits	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3a
Châtaignier	Zeuzère	0.05 l/hl		28	1b, 2b
Châtaignier	Gros puceron brun	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Figuier	Mouches, Psylles, Mouches des fruits, Mouche méditerranéenne des fruits, Mouche noire, Drosophile suzukii	0.083 l/hl		14	1b, 2b

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Figuier	Teignes, Chenilles phytophages	0.05 l/hl		14	1b, 2b, 3a
Framboisier et autres rubus	Chenille défoliatrice, Chenilles phytophages	0.05 l/hl		7	1a, 2a
Framboisier et autres rubus	Pyrale du maïs	0.083 l/hl		7	1a, 2a
Framboisier et autres rubus	Pucerons	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3d
Groseillier	Chenilles phytophages, Chenilles défoliatrices, Teigne du groseillier, Phalène du groseiller, Pyrale du groseiller, Tordeuse des bourgeons, Tordeuse des buissons, Tenthrède du groseillier	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3a
Groseillier	Pucerons	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3d
Groseillier à maquereau	Chenilles phytophages, Chenilles défoliatrices, Teigne du groseillier, Phalène du groseiller, Pyrale du groseiller, Tordeuse des bourgeons, Tordeuse des buissons, Tenthrède du groseillier	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3a
Groseillier à maquereau	Pucerons	0.05 l/hl		7	1a, 2a, 3d
Nectarinier	Puceron brun, Puceron noir	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3d
Nectarinier	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies, Cérostone	0.05 l/hl		3	1b, 2b
Nectarinier	Carpocapse	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3a
Nectarinier	Tordeuse orientale, Petite mineuse Anarsia, Forficule, Puceron vert de l'amandier, Thrips, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte, Puceron varians, Puceron farineux, Puceron vert du pêcher, Cicadelles	0.083 l/hl		3	1b, 2b
Noisetier	Puceron jaune, Puceron vert, Pucerons	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Noisetier	Chenille défoliatrice, Zeuzère, Chenilles phytophages, Tenthrèdes	0.05 l/hl		28	1b, 2b
Noyer	Cicadelle bubale, Cicadelles	0.083 l/hl		28	1b, 2b
Noyer	Carpocapse, Chenilles foreuses des fruits	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3a
Noyer	Zeuzère	0.05 l/hl		28	1b, 2b
Noyer	Puceron du noyer (gros)	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Noyer	Teigne du noyer, Chenilles phytophages	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3a
Noyer	Puceron du noyer (petit)	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Néflier	Noctuelles, Noctuelle orthosia, Mineuse des	0.05 l/hl		7	1b, 2b

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
	feuilles, Zeuzère, Sésie du pommier et du poirier, Hoplocampes, Bombyx, Teigne des fleurs, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Teigne des bourgeons				
Néflier	Tigre du poirier, Tordeuse orientale, Cicadelle verte, Psylle du poirier, Phylloxera, Psylle commun du poirier, Cicadelle bubale, Psylles, Psylle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises	0.083 l/hl		7	1b, 2b
Néflier	Puceron noir, Puceron vert du pommier, Puceron vert du poirier, Puceron vert migrant, Puceron cendré mauve, Puceron des galles rouges	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Néflier	Carpocapse des pommes et des poires, Vers des jeunes fruits	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3a
Olivier	Mouche de l'olive, Psylles	0.083 l/hl		7	1b, 2b
Pistachier	Chenilles phytophages, Chenilles défoliatrices, Zeuzère, Tenthrèdes	0.05 l/hl		28	1b, 2b
Pistachier	Puceron jaune, Puceron vert	0.05 l/hl		28	1b, 2b, 3d
Poirier - Cognassier - Nashi	Noctuelles, Mineuse des feuilles, Zeuzère, Noctuelle orthosia, Hoplocampes, Bombyx, Teigne des fleurs, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Teigne des bourgeons, Sésie du pommier et du poirier	0.05 l/hl		7	1b, 2b
Poirier - Cognassier - Nashi	Puceron noir, Puceron vert du pommier, Puceron vert du poirier, Puceron vert migrant, Puceron cendré mauve, Puceron des galles rouges	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Poirier - Cognassier - Nashi	Tigre du poirier, Tordeuse orientale, Cicadelle verte, Phylloxera, Cicadelle bubale, Psylle commun du poirier, Psylle du poirier, Psylle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises, Psylles	0.083 l/hl			1b, 2b
Poirier - Cognassier - Nashi	Carpocapse des pommes et des poires, Vers des jeunes fruits	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3a
Poirier - Cognassier - Nashi	Puceron brun	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Pommier	Cicadelle bubale, Cicadelle cercopide, Tordeuse orientale, Cicadelle verte, Psylle du pommier, Tordeuse de la pelure (Capua et/ou Pandemis), Tigre du poirier, Psylle du poirier, Psylle commun du poirier, Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons, Tordeuse de la pelure (Podana), Tordeuse des bourgeons, Tordeuse de la pelure (Eulia), Punaises, Psylles	0.083 l/hl		7	1b, 2b
Pommier	Puceron cendré du poirier, Puceron cendré du pommier, Puceron vert du pommier, Puceron des galles rouges	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Pommier	Vers de l'aubépine, Vers des jeunes fruits, Teigne des pommes, Carpocapse des pommes et des poires, Teigne des fleurs	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3a
Pommier	Zeuzère, Mineuse des feuilles, Sésie du pommier et du poirier, Noctuelles, Hoplocampes, Bombyx, Lyda, Orgyies, Cheimatobie, Hyponomeute, Mineuse cerclée, Hibernie, Biston, Ecaille fileuse, Teigne des feuilles, Mineuse marbrée, Phalène anguleuse, Piéride de l'aubépine, Vanesse, Noctuelle orthosia, Teigne des bourgeons	0.05 l/hl		7	1b, 2b
Pommier	Puceron vert migrant	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Prunier	Zeuzère	0.05 l/hl		7	1b, 2b
Prunier	Puceron brun, Puceron vert	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3d

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Prunier	Tordeuse orientale	0.083 l/hl		7	1b, 2b
Prunier	Carpocapse des prunes	0.05 l/hl		7	1b, 2b, 3a
Prunier	Puceron farineux	0.083 l/hl		7	1b, 2b, 3d
Pêcher	Puceron noir, Puceron brun	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3d
Pêcher	Puceron varians, Tordeuse orientale, Forficule, Puceron farineux, Petite mineuse Anarsia, Puceron vert du pêcher, Thrips, Puceron vert de l'amandier, Cicadelles, Tordeuse de la pelure, Tordeuse rouge, Tordeuse verte	0.083 l/hl		3	1b, 2b
Pêcher	Noctuelles, Cheimatobie, Lyda, Bombyx, Arpenteuse, Orgyies, Cérostone	0.05 l/hl		3	1b, 2b
Pêcher	Carpocapse	0.05 l/hl		3	1b, 2b, 3a

Usage pistachier obtenu suite à la mise à jour du catalogue des usages 2021 - Bayer SAS décline toute responsabilité lié à un manque de sélectivité ou d'efficacité

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de cuve	Cicadelle de la flavescence dorée	0.5 l/ha		14	1a, 2a, 3d, 3e
Vigne - raisin de cuve	Drosophile, Pyrales, Coupe bourgeon, Ecaille fileuse, Cigarier, Drosophile suzukii, Ecaille pourprée, Phalène à losange, Altise de la vigne, Arctia	0.5 l/ha		14	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Eulia, Tordeuses (cochylis et/ou eudemis), Petite tordeuse de la grappe, Thrips du pêcher, Thrips de la vigne	0.83 l/ha		14	1a, 2a
Vigne - raisin de cuve	Metcalfa pruinosa, Cicadelle de la grillure	0.83 l/ha		14	1a, 2a, 3d
Vigne - raisin de table	Cicadelle de la grillure, Metcalfa pruinosa	0.83 l/ha		7	1a, 2a, 3d
Vigne - raisin de table	Tordeuses (cochylis et/ou eudemis), Eulia, Petite tordeuse de la grappe, Thrips de la vigne, Thrips du pêcher	0.83 l/ha		7	1a, 2a
Vigne - raisin de table	Coupe bourgeon, Drosophile, Pyrales, Ecaille fileuse, Drosophile suzukii, Ecaille pourprée, Phalène à losange, Altise de la vigne,	0.5 l/ha		7	1a, 2a

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Vigne - raisin de table	Cigarier, Arctia Cicadelle de la flavescence dorée	0.5 l/ha		7	1a, 2a, 3d, 3e

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Betteraves porte-graine	Aleurodes	0.5 l/ha		NC	1a, 2a
Chanvre porte-graine	Altises	0.33 l/ha		NC	1a, 2a
Graminées porte-graine	Pucerons	0.5 l/ha		NC	1a, 2a, 3a, 3d
Légumineuses fourragères porte-graine	Sitones, Ravageurs du feuillage, Cécidomyie des fleurs, Tordeuses, Punaises	0.42 l/ha			1a, 2a, 3b
Maïs porte-graine	Chenille défoliatrice	0.5 l/ha		NC	1a, 1c, 2a
Ombellifères porte-graine	Forficule	0.42 l/ha		NC	1a, 2a, 3b
Plantules de potagères porte-graine	Coléoptères	0.33 l/ha		NC	1a, 2a, 3c
Potagères porte-graine	Mouches, Chenilles	0.42 l/ha		NC	1a, 2a, 3b
Potagères porte-graine	Pucerons, Thrips, Aleurodes	0.5 l/ha		NC	1a, 2a, 3a, 3d
Potagères porte-graine développées	Coléoptères	0.5 l/ha		NC	1a, 2a, 3a

Avant l'utilisation de ce produit sur les cultures porte-graines, il est impératif de contacter le service technique de la Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (FNAMS, tél : 02.41.80.91.00) pour les conditions d'utilisation.

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
PPAMC autres sauf épices, pavots et autres graines oléagineuses	Chenille défoliatrice, Coléoptères phytophages, Cécidomyies des écorces	0.33 l/ha			1a, 2a, 3c
PPAMC autres sauf épices, pavots et autres graines oléagineuses	Thrips, Pucerons	0.83 l/ha			1a, 2a

Avant l'utilisation de ce produit sur plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), il est impératif de contacter l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques (ITEIPMAI, tél : 02.41.30.30.79) pour préciser les conditions d'utilisation.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en juillet/août une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
1d. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les cultures autres qu'en arboriculture.
2b. . Pour protéger les arthropodes et les insectes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée pour les usages en arboriculture.

3. Mentions Abeilles
3a. . F1 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,5 L/ha (7,5 g deltamethrine/ha).
3b. . F2 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,42 L/ha (6,25 g deltamethrine/ha).
3c. . F3 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,33 L/ha (4,95 g deltamethrine/ha).
3d. . PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0,42 L/ha (6,25 g deltamethrine/ha)
3e. . F4 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application maximum à 0,5 L/ha (7,5 g deltaméthrine/ha).

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

- Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.
- Maïs : sur pyrale, intervenir au pic de vol.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour déclencher les traitements, se conformer aux avis issus des institutions officielles et se baser sur les observations localisées de la pression parasitaire sur les cultures.- Respecter les époques et les doses d'emploi.- En floraison, utiliser en dehors de la présence d'abeilles (tôt le matin ou en soirée) en respectant la dose préconisée et les bonnes pratiques agricoles. Se référer au document de l'AFPP: "Les abeilles butinent".

Pour les traitements contre les méligèthes du colza:
- Employer des méthodes alternatives de gestion des ravageurs dans le colza
- Ne pas traiter lorsque la floraison est engagée
- Ne pas traiter en-dessous du seuil d'intervention
- Si des résistances à certaines pyréthrinoïdes sont avérées, ne pas utiliser ces pyréthrinoïdes seules. Pour plus d'information, consulter votre conseiller technique

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification IRAC

3A - Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Application (matériel, pression)

DECIS PROTECH agissant principalement par contact, la pulvérisation doit pénétrer au maximum dans le volume de végétation et être homogène sur les organes à protéger.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE **PULVÉRISATION VERS LE BAS**		**PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ PNEUMATIQUE **PULVÉRISATION VERS LE HAUT**			
			TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)								
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)								

		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE	
			LANCE (Plein Champ / Sous Abris)		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ / Sous Abris)		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4		Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Decis Protech® ¤ 15 g/l deltaméthrine ¤ AMM n°2010023 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H226 - Liquide et vapeurs inflammables. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)